

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES 2022

Rappel des dates de scrutins pour les élections présidentielles 2022 : 10 avril et 24 avril 2022

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 04 mars 2022 pour vous inscrire sur les listes électorales avec le formulaire papier en mairie, la date limite d'inscription est avancée au 02 mars 2022 à minuit lorsque la demande est effectuée au moyen de la téléprocédure disponible sur services public.fr

Pour vous inscrire sur les listes électorales vous devez :

- Renseigner le formulaire papier, puis le transmettre avec les documents justificatifs, à la mairie, pour cela vous pouvez : soit l'envoyer par courrier, en faisant en sorte que la mairie le reçoive le 04 mars au plus tard (la date de réception faisant foi)
- Soit le déposer sur place et au plus tard le 04 mars pendant les horaires d'ouverture de la Mairie
- Vous rendre sur le téléservice service public.fr (date limite d'inscription au 02 mars 2022)

Rappel des dates de scrutins pour les élections législatives 2022 : 12 juin et 19 juin 2022

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 06 mai 2022 pour vous inscrire sur les listes électorales avec le formulaire papier en mairie, la date limite d'inscription est avancée au 04 mai 2022 à minuit lorsque la demande est effectuée au moyen de la téléprocédure disponible sur services public.fr

Pour vous inscrire sur les listes électorales vous devez :

- Renseigner le formulaire papier, puis le transmettre avec les documents justificatifs, à la mairie, pour cela vous pouvez : soit l'envoyer par courrier, en faisant en sorte que la mairie le reçoive le 06 mai au plus tard (la date de réception faisant foi)
- Soit le déposer sur place et au plus tard le 06 mai pendant les horaires d'ouverture de la Mairie
- Vous rendre sur le téléservice service public.fr (date limite d'inscription au 04 mai 2022)

Documents utiles pour vous inscrire sur les listes électorales :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans)

Vous pouvez vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales en vous rendant sur [service public.fr services](https://www.service-public.fr/services) → Elections → Papiers et citoyenneté → vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote ou avec le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Le Maire,

Stéphane CHRISMENT

